



Direction Développement économique,
Commerce, Emploi, Formation
Service Action Économique

Arrêté n°2025-Aggllo-0002

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Le Président,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n°17 du Conseil communautaire du 2 mai 2023 relative aux délégations au Président et au Bureau dans le cadre de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 relative à la mise à jour des tarifs de la LOCO Numérique,
- Vu** l'arrêté n° 2023-A-160

Arrête

Article 1 : Le présent arrêté porte sur la mise à jour du règlement intérieur de la LOCO NUMÉRIQUE et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n° 2023-A-160

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

Le Président,
Luc BOUARD

Le Président

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.*